

Étude : Violence physique subie durant l'enfance : différences selon la cohorte de naissance

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 20 septembre 2017

Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 sur la victimisation, la proportion des personnes ayant déclaré avoir subi de la violence physique durant l'enfance était plus faible parmi celles nées entre 1980 et 1999 que parmi celles nées entre 1940 et 1979.

Les données autodéclarées sur la violence durant l'enfance sont différentes des statistiques déclarées par la police, car elles comprennent les cas qui n'ont peut-être pas été portés à l'attention de la police ou des services de protection des enfants.

Aux fins de l'étude, les personnes qui ont souffert de violence physique sont celles qui ont dit avoir été giflées ou tapées, frappées ou poussées, agrippées ou bousculées ou qui ont reçu un objet lancé pour leur faire mal à au moins trois reprises avant l'âge de 15 ans. Cette définition comprend aussi les personnes qui ont déclaré au moins un événement au cours duquel elles ont reçu un coup de pied, été frappées avec le poing, été étranglées ou brûlées.

L'étude « [Violence physique subie durant l'enfance : différences selon la cohorte de naissance](#) » examine les facteurs associés à la violence physique subie durant l'enfance selon trois cohortes de naissance : les personnes nées entre 1940 et 1959, entre 1960 et 1979 et entre 1980 et 1999.

L'étude traite également des conséquences possibles de la violence physique subie durant l'enfance sur l'intégration sociale, la confiance et la santé physique et mentale des jeunes adultes.

Les hommes sont plus susceptibles que les femmes de déclarer avoir subi de la violence physique durant l'enfance

Parmi les personnes de la plus récente cohorte de naissance, soit les personnes nées entre 1980 et 1999, 13 % ont déclaré qu'elles avaient subi de la violence physique durant l'enfance, comparativement à 19 % des personnes nées entre 1940 et 1959 et 21 % des personnes nées entre 1960 et 1979.

Dans les trois cohortes de naissance, les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de déclarer avoir subi de la violence physique durant l'enfance. Parmi ceux nés entre 1940 et 1959, par exemple, 25 % des hommes ont déclaré avoir subi de la violence physique, comparativement à 14 % des femmes.

D'autres formes de violence sont associées à la violence physique durant l'enfance

Dans plusieurs cas, la violence physique subie durant l'enfance ne survient pas seule.

Être témoin de violence de la part d'un parent envers un autre adulte, en particulier, est souvent jugé comme un signe avant-coureur que l'enfant pourrait également être victime de violence.

Par exemple, 18 % des personnes âgées de 15 à 74 ans ont déclaré avoir subi de la violence physique durant l'enfance. Ce taux est passé à 45 % chez celles ayant été témoins de violence de la part d'un parent envers un autre adulte entre une et cinq reprises, et à 70 % chez celles ayant été témoins de ce type de violence à au moins six reprises.

La violence sexuelle est également liée à la violence physique durant l'enfance. Parmi les personnes ayant subi de la violence sexuelle durant l'enfance, 46 % ont également été victimes de violence physique durant l'enfance.



Les pères sont plus susceptibles d'être identifiés comme responsables de l'événement de violence physique le plus grave

Parmi les personnes ayant subi de la violence physique durant l'enfance, le père était le plus souvent identifié comme étant la personne à l'origine des événements de violence les plus graves.

Cette proportion était plus élevée chez les personnes nées entre 1940 et 1959 (plus de 40 %), et elle a diminué pour s'établir à 34 % pour la cohorte la plus récente.

En revanche, la proportion des personnes ayant déclaré que leur mère était à l'origine de l'événement de violence le plus grave a augmenté d'une cohorte à l'autre. Elle était de 21 % chez les personnes nées avant 1980 et de près de 30 % parmi celles nées après 1980.

Les jeunes adultes qui ont subi de la violence physique durant l'enfance déclarent des niveaux inférieurs de santé mentale et physique, ainsi que des niveaux inférieurs de confiance

La violence physique subie durant l'enfance est associée à des niveaux inférieurs de santé physique et mentale, d'intégration sociale et de confiance chez les jeunes adultes, particulièrement chez ceux qui ont souffert des formes les plus graves de violence physique.

Dans cette section, la violence physique « très grave » subie durant l'enfance fait référence aux personnes ayant subi des coups de pied, des morsures, des coups de poing, des étranglements, des brûlures ou une attaque physique plus de 10 fois avant l'âge de 15 ans.

Parmi les personnes âgées de 15 à 34 ans ayant subi de la violence physique très grave, près du tiers (31 %) présentaient des troubles psychologiques ou un état de santé limitant parfois leurs activités quotidiennes, par rapport à 6 % chez les personnes n'ayant subi aucune violence physique.

Une association semblable est observée en ce qui a trait à la santé physique. La proportion de la population de 15 à 34 ans ayant déclaré avoir au moins parfois de la difficulté à effectuer des activités physiques est de 5 % en l'absence de violence physique subie durant l'enfance et de 19 % dans les cas de violence physique très grave subie durant l'enfance.

Les jeunes adultes ayant subi de la violence physique très grave durant l'enfance présentaient des degrés de confiance plus faibles envers la police et les tribunaux et avaient également un sentiment d'appartenance plus faible à la collectivité locale.

Enfin, les jeunes adultes qui ont subi de la violence physique durant l'enfance ont aussi déclaré des taux plus élevés de victimisation à l'âge adulte. Par exemple, 29 % des jeunes adultes qui ont été victimes de violence physique très grave durant l'enfance ont subi de la violence dans le cadre de leurs relations amoureuses, comparativement à 4 % chez les personnes n'ayant subi aucune violence physique durant l'enfance.

Note aux lecteurs

L'étude examine les facteurs associés à la violence physique subie durant l'enfance de trois cohortes de naissance : les personnes nées entre 1980 et 1999, entre 1960 et 1979 et entre 1940 et 1959. Pour chaque cohorte, l'article traite également de la relation avec la personne à l'origine de l'événement de violence le plus grave durant l'enfance, ainsi que la probabilité que la victime ait déclaré l'événement à une autre personne. L'article porte, en outre, sur l'association entre la violence physique subie durant l'enfance et divers indicateurs d'intégration sociale, de confiance, de santé et de victimisation au début de l'âge adulte.

L'étude s'appuie sur des données autodéclarées de l'Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation). La population cible était composée de la population canadienne âgée de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement et résidant dans l'une des 10 provinces. Dans le cadre de l'étude, on juge qu'il y a violence physique durant l'enfance si l'une ou plusieurs des trois variables suivantes correspondent aux seuils inférieurs suivants. « Avant l'âge de 15 ans, un adulte... » : 1) vous a-t-il giflé ou tapé sur la tête ou les oreilles, ou encore vous a-t-il frappé avec quelque chose de dur pour vous faire mal à au moins trois reprises?; 2) vous a-t-il poussé, agrippé, bousculé ou vous a-t-il lancé quelque chose pour vous faire mal à au moins trois reprises?; ou 3) vous a-t-il donné un coup de pied, mordu, frappé du poing, étranglé, brûlé ou attaqué physiquement d'une autre façon à au moins une reprise.

Les lecteurs doivent prendre note du fait que les résultats se fondent sur de l'information de nature rétrospective fournie par les répondants. De plus, les liens mentionnés dans cet article doivent être interprétés comme des liens associatifs plutôt que des liens de cause à effet. Ainsi, il importe de ne pas interpréter les indicateurs comportementaux comme des conséquences de la violence physique durant l'enfance. En d'autres termes, le présent article évalue l'importance des relations, mais non leur relation causale.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 4504.

L'étude intitulée « [Violence physique subie durant l'enfance : différences selon la cohorte de naissance](#) » est maintenant accessible dans la publication *Regards sur la société canadienne* (75-006-X).

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes ou la qualité des données, communiquez avec Sébastien LaRoche-Côté au 613-951-0803 (sebastien.larochelle-cote@canada.ca).

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos de *Regards sur la société canadienne*, communiquez avec Sébastien LaRoche-Côté au 613-951-0803 (sebastien.larochelle-cote@canada.ca).